Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012

Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

Electrosuisse
Luppmenstrasse 1
8320 Fehraltorf

Site :
Electrosuisse Control AG
Weidenstrasse 13
4142 Münchenstein

Responsable : Björn Avak

Responsable SM : Hansueli Müller

Téléphone : +41 58 595 11 11

E-Mail : beratung@electrosuisse.ch

Internet : www.electrosuisse.ch

Première accréditation : 08.04.2002

Accréditation actuelle : 08.04.2022 au 07.04.2027

Registre voir : www.sas.admin.ch
(Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès le 08.04.2022

Organisme d'inspection (type A) pour les contrôles selon l'OIBT et des installations techniques de protection incendie ainsi que pour les certifications des données d'installation dans le système de GO et le SRI comme pour les installations électriques à haute et basse tension

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
LIE RS 734.0	Installations à haute et à basse tension	
Ordonnances subordonnées à la LIE	Installations à haute et à basse tension	
OIBT RS 734.27	Ordonnance sur les installations à basse tension	**sans Art. 32. al. 4**
Annexe (Art. 32 al. 4)	**Installations électriques :**	Soumises au contrôle annuel
1.1.1	Installations de transport par conduites soumises à la surveillance de la Confédération	
1.1.2	Ouvrages de munitions et des dépôts de carburants militaires classifiés	
1.1.3	Locaux à affectation médicale du groupe 2	

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
1.1.4	Locaux où sont fabriqués, traités ou entreposés des explosifs ou des produits pyrotechniques	
1.1.5	Mines	
1.1.6	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation d'installer à l'intérieur d'une entreprise (art. 13)	
	Installations électriques :	Soumises au contrôle tous les trois ans
1.2	Situées dans les zones de protection contre les explosions 0 et 20 ainsi que 1 et 21	
	Installations électriques :	Soumises au contrôle tous les cinq ans
1.3.1	Routes nationales de 1ère et de 2ème classe	
1.3.2	Ouvrages et des bâtiments et installations militaires classifiés qui ne sont pas soumises au contrôle selon le ch. 1.1.	
1.3.3	Situées dans les zones de protection contre les explosions 2 et 22 des dépôts de carburants	
1.3.4	Installations électriques non spécifiquement ferroviaires reliées au système de mise à terre des chemins de fer	
1.3.5	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation limitée conformément aux art. 14 et 15	
1.3.6	Locaux à affectation médicale du groupe 1	
	Installations électriques :	Soumises au contrôle tous les dix ans
1.4.1	Constructions de la protection civile équipées de leur propre génératrice ou protégées des effets de l'impulsion électromagnétique nucléaire (NEMP)	
1.4.2	Bateaux destinés au transport commercial de personnes ou de marchandises	

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
1.4.3	Installations à haute tension alimentées par des installations électriques, telles que les filtres, les sites d'essai et les générateurs d'ozone, à l'exception des éclairages au néon et des installations à rayons X à usage non médical	
1.4.4	Installations électriques non spécifiquement ferroviaires reliées au système de mise à terre des chemins de fer qui ne sont pas soumises au contrôle selon le ch. 1.3.4.	
ORNI RS 814.710	Installations à haute et à basse tension, basse fréquence	
LAA RS 832.20 Loi fédérale sur l'assurance accidents	Inspection opérationnelle de l'utilisation de l'électricité dans les entreprises soumises à l'LAA à travers des contrôles opérationnels pour favoriser la sécurité au travail. Comprend également l'OLAA 832.202 Ordonnance sur l'assurance-accidents et l'OLT 1 - 5 822.111 - 822.115 Ordonnance à la loi sur le travail	
SN 411000	Norme sur les installations à basse tension	
AES	Règles techniques pour l'évaluation des perturbations de réseaux électriques	
EN 50110-1	Exploitation des installations électriques	
EN 50160	Caractéristiques de la tension fournie par les réseaux publics de distribution	
EN 50178	Equipement électronique utilisé dans les installations de puissance	
EN 50191	Installation et exploitation des équipements électriques d'essais	
EN 60079-17	Atmosphères explosives – Partie 17 : Inspection et entretien des installations électriques	
EN 60204	Sécurité des machines : équipement électrique des machines	
EN 61439-1/2/3/4/5/6	Ensembles d'appareillage à basse tension	
EN 60529	Degrés de la protection procurés par les enveloppes (Code IP)	
EN 61219	Travaux sous tension	

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
LEne RS 730.0 Loi sur l'énergie - Art. 9 **OEne** RS 730.01 Ordonnance sur l'énergie - Art. 1 al. a, art. 2, art. 3 al. 2 Enregistrement complet des installations de production d'énergie électrique > 30kVA		

GO
RS 730.010.1 Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité
- Section 1, art. 1 à 4 et 6
 	
Guide relatif à la certification de données d'installations et de production – Système suisse de garantie d'origine
(disponible sur www.pronovo.ch)
 	
Directives relatives à l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR) :
(disponibles sur www.pronovo.ch)
 	
- Photovoltaïque
Explications relatives au système de rétribution de l'injection (SRI) et la rétribution unique (RU) pour les installations photovoltaïques
 	
- Energie hydraulique
Explications relatives à l'exécution du système de rétribution de l'injection (SRI)
 	
- Biomasse
Explications relatives à l'exécution du système de rétribution de l'injection (SRI)
 	
- Energie éolienne
Explications relatives à l'exécution du système de rétribution de l'injection (SRI)
	Inspection en vue de la certification des données d'usine et de production produisant de l'électricité à partir de sources d'énergie :
	- renouvelables :
	  - énergie photovoltaïque (> 100 kW)
	  - énergie hydraulique
	  - biomasse / biogaz, UIOM, PCCE / couplage chaleur force
	  - énergie éolienne
	
	- non renouvelables :
	  - combustibles fossiles
		Inspection en vue de la certification par une instance tierce partie (SCESp 0104)

Registre SIS Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH (SDAT-CH) – Recommandation de la branche pour le marché suisse de l'électricité – Document d'application pour les processus standardisés d'échange de données dans le marché électrique suisse (disponible sur www.strom.ch) - § 1.10, Processus de l'échange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine - § 1.10.1, Description structurée, Table 21		
Prescriptions de protection incendie AEAI	Systèmes techniques de protection incendie	
AEAI 22-15fr Directive de protection incendie "Systèmes de protection contre la foudre"	Systèmes de protection contre la foudre	Vérification, inspection et contrôle périodiques des systèmes techniques de protection incendie

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version allemande fait foi.

Abréviation	Signification
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AES	Association des entreprises électriques suisses
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
GO	Système de Garantie d'origine
LEne	Loi sur l'énergie
LIE	Loi sur les installations électriques
OEne	Ordonnance sur l'énergie
OGOM	Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
ORNI	Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant
PCCE	Production combinée de chaleur et d'électricité
SRI	Système de rétribution de l'injection
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères

* / * / * / * / *